

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du Mardi 19 Octobre 2010

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 19 octobre 2010 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. GUILAUME, M. BOIVIN C., M. HERVE, Mme GUILLET, M. MIGNOT, M. HOCDE, Mme MELOIS, M. MARQUET, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, Mme DASSE, M. HERISSE, M. GUERIN, M. SAULNIER, M. DENIAUX, Mme LEMOINE, M. LEROUX, Mme GERBOIN, Mme VARET, M. ROCHER, Mme MALLECOT, M. DELATRE, M. BABLEE, M. TESSIER, M. ROUSSEAU, M. GUINHUT, M. ROSSIGNOL, M. LEUTHY, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GAUDUCHON, M. JEGOUIC, Mme DOUMEAU, M. BOUVET, M. ECARD, M. PIEDNOIR, M. BELLEY, M. FOURMOND, M. RAIMBAULT, M. BOIVIN H, M. SANTONI, M. AUBERT.

Etaient absents et représentés : Mme LAINE, M. DENEUX, Mme FERRY, M. GIGAN, M. MAUSSION, (procurations à Mme GUILLET, M. MIGNOT, M. GUERIN, M. GAUDUCHON, M. SANTONI).

Etaient excusés : Mme PLANCHENAULT-MICHEL, M. NOURI, Mme METIBA, M. DIRICKX, Mme FORESTIER, Mme PENEAU, Mme BRUNET, M. GUEDON, M. BACHELOT, M. PERRAULT.

Secrétaire de séance : M. PIEDNOIR

DATE DE CONVOCATION : mardi 12 octobre 2010

Nombre de membres en exercice :	53
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	37
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote ou suppléants pour les communes rurales	5
<u>VOTANTS</u>	<u>42</u>

Monsieur Philippe HENRY ouvre la séance. Il donne connaissance à l'assemblée des procurations :

- Madame Géraldine LAINE donne procuration à Madame Martine GUILLET,
- Monsieur Jean-Pierre DENEUX donne procuration à Monsieur Gilles MIGNOT,
- Madame Bénédicte FERRY donne procuration à Monsieur Jacques GUERIN,
- Monsieur Jean-Marie GIGAN donne procuration à Monsieur Arnaud GAUDUCHON,
- Monsieur Paul MAUSSION donne pouvoir de vote à Monsieur Jacques SANTONI,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Daniel PIEDNOIR est désigné secrétaire de séance.



Ordre du jour

1. AFFAIRES GENERALES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1.1 OPAH 2009-2012 - Bilan de l'année 2009 (*pour information*)
- 1.2 Lutte contre l'habitat indigne - Expérimentation sur le Pays de Château-Gontier - Etat d'avancement de la démarche (*pour information*)

2. AFFAIRES FONCIERES

- 2.1 Acquisition de terrains sur la commune de Loigné sur Mayenne

3. CULTURE

- 3.1 Acquisition du bâtiment de l'ancien Mutant
- 3.2 Festival du Scoop d'Angers 2010 - Prix du Pays de Château-Gontier - Validation du budget de la soirée décentralisée

4. PERSONNEL

- 4.1 Modification du tableau des effectifs suite à la réussite à un concours

5. AFFAIRES FINANCIERES

- 5.1 Taxe d'habitation - Abattement obligatoire pour charges de famille
5.2 Décisions modificatives

6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- 6.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée
6.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée
6.3 Questions diverses



1. AFFAIRES GENERALES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

QUESTION 1.1 - OPAH 2009-2012 - Bilan de l'année 2009

RAPPORTEUR : B.HERISSE

EXPOSE : En février 2009, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a lancé une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et ce en concertation avec l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, dans le but de réhabiliter le patrimoine bâti et améliorer le confort des logements.

Cette OPAH 2009-2012 propose notamment aux propriétaires bailleurs ou occupants des subventions intéressantes, qui émanent de l'Etat (520 000 €/an) mais aussi de la Communauté de Communes (220 000 €/an), et ce autour de 6 actions prioritaires :

- l'amélioration des logements des propriétaires occupants,
- l'amélioration des logements locatifs,
- l'amélioration des performances énergétiques des logements,
- la lutte contre l'habitat insalubre,
- l'adaptation des logements aux personnes âgées,
- la mise aux normes des systèmes d'assainissement autonome.

Mlle Caillaud présente le bilan 2009 de l'OPAH.

- se reporter au powerpoint joint en annexe -

Les aides ANAH

- pour les propriétaires occupants les crédits ont été consommés à hauteur de 111 % (200.286 € utilisés pour 180 000 € programmés - anticipation sur la programmation 2011).

Cela a concerné 70 logements (sur les 80 programmés), avec une moyenne de 10 000 € de travaux/logement pour une subvention moyenne de 3 000 € par logement. Cette ligne a généré 720 000 € de travaux autour de la maîtrise de l'énergie et de l'accessibilité.

Les primes ANAH se répartissent comme suit :

- 20 dossiers au taux de 20 % (PO standards)
- 21 dossiers ay*u au taux de 35 % (PO très sociaux)
- 29 dossiers au taux de 70 % (accessibilité)

- pour les locatifs : 68 % des crédits ont été affectés sur la 1^{ère} année (232 763 € sur 340 000 €).

Cela a concerné 16 logements (14 conventionnés ordinaires - 2 très sociaux), avec une moyenne de 52 000 € de travaux/logement pour une subvention moyenne de 16 000 € par logement. Cette ligne a généré 779 353 € de travaux.

Les aides de la Communauté de Communes

89 logements financés, dont 49 sans le concours de l'ANAH, 145.080 € de subventions :

- 14 logements conventionnés aidés (en complément de l'aide ANAH)
- 10 logements aidés dans le cadre de l'assainissement autonome
- 69 logements aidés "économies d'énergie" / 99 diagnostics énergie

La ligne consacrée aux économies d'énergie et le développement durable a été consommée à hauteur de 103 %, avec des gains énergie très importants, grâce à des travaux liés au chauffage (65 % des dossiers), à l'isolation (50 % des dossiers) et aux menuiseries = (45 % des dossiers).

La ligne budgétaire réservée à la mise aux normes des systèmes d'assainissement autonome pour les propriétaires occupants a été peu utilisée : 14,5 % des crédits consommés et 15 % quant à la programmation des logements.

Il est indiqué que cette ligne a été peu mobilisée, du fait notamment du report de la date butoir réglementaire (8 ans au lieu de 4 ans).

Il conviendra que les membres du Comité de Pilotage « OPAH » s'interrogent sur une refonte de cette ligne, avec une éventuelle majoration du taux de subvention, qui aujourd'hui est fixée à 10 % d'un montant de travaux de 5 000 €.

Pour les locatifs, le taux de réalisation est de 56 %, soit des objectifs qu'à moitié remplis. Aucun logement indigne n'a par ailleurs été engagé.

Cela tient notamment au fait que le montage et l'instruction d'un dossier bailleur sont plus longs que pour un propriétaire occupant. Cela concerne par ailleurs des logements parfois très dégradés et insalubres.

Les permanences organisées tous les jeudis matin ont par ailleurs été très fréquentées : 600 personnes. Les 24 communes sont par ailleurs toutes concernées par les dossiers.

Il convient de souligner que 1 € d'aide publique a généré plus de 4 € de travaux, réalisés à 70 % par les entreprises du Pays de Château-Gontier.

M. Hérisse indique que la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier va devoir opérer une modification de la convention OPAH signée avec l'ANAH, au regard des nouvelles orientations 2011 votées par cette dernière lors du Conseil d'Administration du 22 septembre dernier.

M. Hérisse précise que ces nouvelles orientations portent principalement sur 3 axes :

- une priorité à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- un rééquilibrage de l'aide de l'ANAH aux propriétaires occupants les plus modestes, avec une intervention forte sur la lutte contre la précarité énergétique et les besoins d'adaptation liés à la perte d'autonomie,
- un plus grand ciblage de l'aide aux propriétaires bailleurs.

Pour les propriétaires occupants, seront désormais privilégiés les projets de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé, avec une majoration des plafonds de travaux et des taux de subvention.

Pour les propriétaires bailleurs, les subventions seront accordées uniquement pour les logements dégradés, avec des loyers obligatoirement conventionnés, et avec une exigence de performance énergétique.

Il est à craindre que certains propriétaires occupants soient désormais écartés du dispositif et ne puissent plus bénéficier des aides ANAH.

M. Hérisse rappelle qu'il réunira prochainement le Comité de Pilotage, afin de discuter des modifications à apporter à l'OPAH du Pays de Château-Gontier, avec une correction des objectifs et des lignes budgétaires, pour une application au 1^{er} janvier 2011.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de ce bilan.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de ces informations.

QUESTION 1.2 – Lutte contre l’habitat indigne – Expérimentation sur le Pays de Château-Gontier – Etat d’avancement de la démarche

RAPPORTEUR : B.HERISSE

EXPOSE : Dans le cadre de l'OPAH lancée par la Communauté de Communes figure notamment un volet sur la lutte contre l'habitat indigne et insalubre, avec un objectif de 18 logements sur 3 ans*.

- Aide Cté de Communes = 10 %, plafonnée à 2 000 € - crédit global = 36 000 €
- Aide ANAH = Taux de subvention maxi. abondé de 5 % (50% + 5%)

A ce titre, la Communauté a accepté d'être le territoire test sur le Département de la Mayenne, en plus de Laval Agglomération, pour la mise en oeuvre d'un programme d'intérêt général sur ce thème.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées de la Mayenne (PDALPD), signé le 5 février 2010 par le Préfet et le Président du Conseil Général de la Mayenne prévoit notamment le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne.

Les deux actions retenues par le PDALPD sont le repérage des logements dégradés et l'amélioration du traitement de ces logements.

Un protocole d'accord de lutte contre l'habitat indigne doit être signé par les partenaires du PDALPD (Etat, Conseil Général, CAF et MSA) et Laval Agglo (en délégation de compétence).

Deux PIG (Programme d'Intérêt Général) seront mis en œuvre : Un par Laval Agglo sur son territoire, l'autre par le CG53 sur le reste du territoire départemental.

Le préalable était de retenir un territoire (celui du Pays de Château-Gontier), afin de tester la démarche retenue et d'évaluer les résultats en terme de demandes de travaux.

Il s'agit ensuite à partir d'éléments statistiques analysés d'identifier sur le terrain les logements et les propriétaires et de proposer une intervention sur la réhabilitation de leur logement.

Il avait été mis en avant la nécessité de coordonner les différents et multiples acteurs (CG53, services sociaux, DDT, DDASS, CAF, MSA, Communes...), autour de la lutte contre l'habitat indigne et de mettre en place un guide de procédure en ce domaine.

La DDT (Direction Départementale des Territoires) a opéré un 1^{er} repérage sur 6 communes de notre territoire*, avec une identification des catégories cadastrales 6, 7 et 8, c'est à dire des logements qui présentent des éléments d'inconfort.

** Azé, Bierné, Fromentières, Chemazé, Château-Gontier et Saint-Laurent des Mortiers.*

La DDT va rencontrer prochainement chacun des maires concernés pour mettre en relation les données statistiques (fichiers de la direction générale des finances publiques sur les propriétés bâties).

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de ces informations.

La DDT viendra présenter l'état d'avancement de cette démarche lors d'une prochaine réunion du Comité de Pilotage.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de ces informations.

M. Hérissé indique par ailleurs que la Direction Départementale des Territoires (DDT) s'est également engagée dans une étude de la vacance dans le parc locatif social.

Il s'agit dans un 1er temps d'identifier les logements vacants (phase 1), puis de qualifier cette vacance et de rechercher les leviers d'actions à mettre en oeuvre pour la résorber (phase 2).

Cette analyse est centrée sur 5 territoires du Département de la Mayenne : Laval Agglomération, Pays de Mayenne, Pays d'Ernée, Pays de Meslay-Grez et le Pays de Château-Gontier, avec pour chacun de ces EPCI un zoom sur 3 communes (le pôle urbain, une commune à forte attractivité et une commune qui a une forte vacance).

Le zoom sur notre territoire concerne la Ville de Château-Gontier, Ménil et Gennes sur Glaize.

Le bureau d'étude, qui sera désigné par la DDT pour assurer la phase 2, prendra également contact avec les communes ciblées dans le cadre d'entretiens. La Communauté de Communes siègera au sein d'un Comité de pilotage, qui sera chargé de suivi de l'étude, lors de différentes réunions de travail prévues en janvier, mars et mai. L'ensemble de l'étude devrait être restitué en juin 2011.

Pour la phase 1, la DDT souhaite ainsi pouvoir disposer des caractéristiques des logements vacants des communes susvisées, mais uniquement ceux dont la commune est bailleur. Les logements foyers et ceux des bailleurs HLM sont exclus.

Un mail a été envoyé en ce sens aux communes concernées le 30 septembre dernier.

2. AFFAIRES FONCIERES

QUESTION 2.1 - Acquisition de terrains sur la commune de Loigné sur Mayenne

Délibération n° CC - 101 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : La SAFER MAINE OCEAN a acheté des terrains appartenant à M. Daniel Thuau, et situés à la Gilardièrre sur la commune de Loigné sur Mayenne.

Ces parcelles concernées sont cadastrées B1338, 298, 1348, 1353, 1349 et 1351 pour une surface totale de 20ha 69a 66ca.

Ces terrains ont été mis en réserve afin de recueillir les candidatures des agriculteurs intéressés et de connaître la position de la Communauté de Communes sur ce dossier.

En effet, parmi les candidats à l'acquisition, 2 agriculteurs exploitent actuellement des terrains situés sur le tracé du futur barreau nord.

Il est proposé que la collectivité se porte acquéreur de ces terrains, afin de constituer une réserve foncière destinée à compenser les agriculteurs qui seront touchés par ce tracé.

La SAFER loue actuellement ces terrains à un agriculteur jusqu'au 3 janvier 2011.

Il convient donc que la collectivité se prononce sur les modalités d'acquisition des parcelles auprès de la SAFER à cette date.

Le prix d'acquisition s'établira de la façon suivante :

- Montant du terrain	117 534,00 €
- Frais notarié d'acquisition SAFER	2 354,94 €
- Frais SAFER (7,9% HT sur prix principal + frais)	9 471,00 €
- Frais financier de stockage (6 mois) pour une signature au 03/01/2011	1 400,00 €
- Frais notarié de rétrocession (provision) :	3 000,00 €
TOTAL.....	133 759,94 €

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer sur l'acquisition auprès de la SAFER des parcelles susvisées cadastrées B1338, 298, 1348, 1353, 1349 et 1351 pour une surface totale de 20ha 69a 66ca, au prix total de 133 759,94 €,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

3. CULTURE

QUESTION 3.1 - Acquisition du bâtiment de l'ancien Mutant

Délibération n° CC - 102 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR: P. HENRY

EXPOSE: Par délibérations n° CC-010-2009 du 24 février 2009 et n°CC-033-2010 du 23 mars 2010, les membres du Conseil Communautaire ont validé le projet de création d'une médiathèque dans un ancien bâtiment commercial situé en centre-ville.

Ils s'étaient prononcés favorablement sur le lancement d'une procédure d'enquête préalable à une déclaration d'utilité publique, au regard des difficultés rencontrées dans le cadre de la négociation de ce bien immobilier.

Il s'avère cependant qu'un accord amiable a finalement pu être trouvé.

Aussi, la Communauté de Communes va-t-elle se porter acquéreur de l'ancien bâtiment commercial situé 32 avenue Carnot à Château-Gontier, sur la parcelle cadastrée AN 387 d'une superficie totale de 1 741 m², pour un montant de 400 000 € net vendeur.

Le service des Domaines, par courrier en date du 1^{er} octobre, estime ce bien à 310 000 €.

Considérant l'intérêt général que représente le projet de la future Médiathèque, et la localisation idéale de ce bâtiment en plein centre ville, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de passer outre l'avis des Domaines.

PROPOSITION: Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur l'acquisition de l'ancien bâtiment commercial tel que décrit ci-dessus, pour un montant de 400 000 € net vendeur, et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Suite à une question de Mme Doumeau, M. Henry souligne que le prix d'acquisition a été négocié auprès du propriétaire, à savoir une SCI avec plusieurs associés. Le projet envisagé va permettre d'utiliser la totalité de la surface disponible sur 2 niveaux. Ce bâtiment situé en plein centre a l'avantage de pouvoir disposer en proximité d'équipements connexes, tels que la salle des fêtes, le parking.

M. Jégouic indique que la collectivité espère également des subventions de la DRAC, ces dernières n'interviendront cependant pas sur l'acquisition, mais demeure la possibilité pour la Communauté de Communes de mettre en vente la bibliothèque actuelle.

M. Henry souligne que ce projet reste économiquement supportable pour la collectivité, qui parallèlement à l'investissement opéré devra par ailleurs s'interroger sur le coût de fonctionnement.

M. Henry souligne la nécessité d'être vigilant sur ce point avec la nécessaire optimisation de cet équipement, qui devra devenir un véritable lieu de sociabilisation.

DECISION: A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 3.2 - Festival du Scoop d'Angers 2010 - Prix du Pays de Château-Gontier - Validation du budget de la soirée décentralisée

Délibération n° CC - 103 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR: P. JEGOUIC

EXPOSE : Pour la 10^{ème} année de partenariat entre le Pays de Château-Gontier et le Scoop, Festival International du Journalisme d'Angers, il est proposé d'autoriser le versement des Prix Vidéo et Photo de l'Actualité du Pays de Château-Gontier pour un montant global de 3 000 € (1 500 € par récompense). Cette somme a été inscrite au BP 2010 et est identique à celle des années précédentes.

Cette action constitue une belle opération de promotion du Pays de Château-Gontier auprès des médias. Ce festival fait un tour du monde de l'information et met en avant le travail des journalistes et reporters, avec de très bons reportages.

Il est également proposé que la Communauté de Communes prenne en charge, comme les années précédentes les frais de partenariat (mise à disposition d'expositions, présence dans le catalogue du festival et sur l'ensemble des supports de communication, réalisation des copies des documents projetés au Théâtre des Ursulines lors de la soirée décentralisée, participation aux frais de TGV et d'hôtel des lauréats présents à cette même occasion, frais de déplacement en bus de l'équipe du festival depuis Angers...).

Comme chaque année, ces dépenses sont également inscrites au budget de la collectivité.

A noter que dans le cadre de nos 10 ans de partenariat, l'objectif des 10 expos a été atteint grâce aux réseaux et contacts en restant à budget constant, inscrit au BP.

La soirée décentralisée du Scoop au théâtre des Ursulines aura lieu le vendredi 10 décembre à 20h30. Comme en 2009, elle sera co-présentée par Alain Mingam, grand reporter, photographe et ancien Président du Word Press Photo.

Pour cette soirée, afin de rendre hommage à Alain Lebouc et à son équipe, le cap est actuellement mis par les services de la Collectivité sur la participation « surprise » de 10 grands témoins. Certains sont d'ailleurs déjà venus à Château-Gontier, et tous acceptent d'être présents sans demander de dédommagement hormis la prise en charge de leurs billets de train, hébergements et repas.

Lorsque le nombre d'invités sera définitif, il conviendra de prévoir ces frais qui seront imputés sur le budget du service « information-communication ».

Les Prix du Pays de Château-Gontier, seront remis par le Président de la Communauté de Communes, le samedi 27 novembre à Angers lors de la 25^{ème} Nuit du Scoop.

Il est à noter que notre collectivité bénéficie d'une promotion régionale et nationale très soutenue dans le cadre de ce partenariat avec le Scoop d'Angers, en étant présente sur l'ensemble des supports de communication et sur une double page de promotion dans le catalogue du 25^{ème} Festival International du Journalisme d'Angers.

- Se reporter à l'avant-programme présenté en annexe 1 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'autoriser l'attribution du "prix du Pays de Château-Gontier," au festival International du Scoop et du Journalisme d'Angers, la contribution de la Communauté de Communes étant de 3 000 € ;

- d'accepter la prise en charge de l'ensemble des frais de partenariat, de locations d'expositions, de transport, d'hébergement et de restauration des invités tels que mentionnés ci-dessus ;

- de l'autoriser à signer toute convention ou document relatif à l'organisation de la soirée décentralisée du Scoop au Pays de Château-Gontier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

4. PERSONNEL

QUESTION 5.1 - Modification du tableau des effectifs suite à la réussite à un concours

Délibération n° CC - 104 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M.HERVE

EXPOSE : Un agent titulaire du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en fonctions au Service Communication, vient d'être reçu au concours externe d'adjoint administratif de 1^{ère} classe de la catégorie C.

Cet agent donnant entière satisfaction, il est proposé de le nommer au grade de 1^{ère} classe. Afin de procéder à la nomination, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Suppression	Création
1 poste d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 poste d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe

Le coût annuel pour la collectivité est de 84 €.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs comme exposé ci-dessus, à compter du 1^{er} novembre 2010.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

5. AFFAIRES FINANCIERES

QUESTION 5.1 - Taxe d'Habitation - Abattement obligatoire pour charges de familles

Délibération n° CC - 105 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V.SAULNIER

EXPOSE : A compter de 2011, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la part départementale de taxe d'habitation est transférée à notre Communauté de Communes qui percevait antérieurement la taxe professionnelle.

Conformément à l'article 331 de l'annexe II du CGI, notre collectivité percevant la taxe d'habitation peut délibérer sur ses propres taux d'abattements obligatoires pour charges de famille.

En 2011, si la Communauté de Communes ne vote pas sa propre politique d'abattement, ce sont les abattements des Communes membres qui s'appliqueront à la part départementale transférée.

Situation actuelle	Par personne rang 1 ou 2	Par personne rang 3 ou plus	taux de TH 2009
Politique départementale			
53 MAYENNE	10%	15%	9,76%
Politiques communales			
AMPOIGNE	10%	15%	12,83%
ARGENTON-NOTRE-DAME	10%	15%	12,93%
AZE	10%	15%	10,33%
BIERNE	10%	15%	15,85%
CHÂTEAU-GONTIER	15%	20%	11,41%
CHATELAIN	10%	15%	14,99%
CHEMAZE	10%	15%	18,31%
COUDRAY	10%	25%	17,98%
DAON	10%	15%	10,78%
FROMENTIERES	10%	15%	15,76%
GENNES SUR GLAIZE	10%	15%	14,89%
HOUSSAY	10%	15%	14,28%
LAIGNE	10%	15%	13,83%
LOIGNE SUR MAYENNE	10%	15%	16,43%
LONGUEFUYE	10%	15%	7,58%
MARIGNE-PEUTON	10%	15%	12,68%
MENIL	10%	15%	12,84%
ORIGNE	10%	15%	11,60%
PEUTON	10%	15%	13,08%
ST DENIS D'ANJOU	10%	15%	13,85%
SAINT-FORT	10%	15%	11,21%
ST LAURENT DES MORTIERS	10%	15%	10,67%
ST MICHEL DE FEINS	10%	15%	13,21%
SAINT SULPICE	10%	15%	10,80%
Politique communautaire			2,53%

En conséquence, il est proposé que la Communauté de Communes, à compter de 2011, vote ses propres taux d'abattements, à l'identique de ceux appliqués par le Conseil Général de la Mayenne, à savoir :

- 10% par personne à charge de rang 1 et 2
- 15% par personne à charge de rang 3 et plus

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de voter ses taux d'abattements, comme suit :
 - 10% par personne à charge de rang 1 et 2
 - 15% par personne à charge de rang 3 et plus
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 5.2 - Décisions modificatives

Délibération n° CC - 106 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : Suite à divers ajustements ou modifications de programmes, il convient de prévoir un certain nombre de décisions modificatives budgétaires.

- Se reporter en annexe 2 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 6.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

Arrêté n°182-2010 : Modification de l'arrêté de la régie de recettes de la Bibliothèque Tête de Réseau et Bibliothèques Relais du Pays de Château-Gontier.

Arrêté n°184-2010 : Nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant pour la régie d'avances de la Bibliothèque Tête de Réseau du Pays de Château-Gontier suite au départ du régisseur titulaire.

QUESTION 6.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008) :

Bureau du 13 septembre 2010

Délibération n° B-118-2010 : Dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, attribution de subventions de la Communauté de communes aux propriétaires bailleurs ou occupants pour la réalisation de leurs travaux.

Délibération n° B-119-2010 : Signature du nouveau règlement intérieur du Stade du Pavé pour les deux clubs de football.

Bureau du 20 septembre 2010

Délibération n° B-120-2010 : Dans le cadre des aides pour les échanges linguistiques, attribution de subventions aux collèges et lycées.

Délibération n° B-121-2010 : Dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, attribution de subventions de la Communauté de communes aux propriétaires bailleurs ou occupants pour la réalisation de leurs travaux.

Délibération n° B-122-2010 : Mise à disposition du studio Bagouet de l'EMDA auprès du Service de l'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) pour l'année 2010/2011 pour un tarif de location de 23€/trimestre.

Délibération n° B-123-2010 : Signature d'une convention pour la mise à disposition à titre gracieux du studio Diaghilev auprès de l'ADDM 53 pour l'année 2010/2011.

Délibération n° B-124-2010 : Signature de contrats dans le cadre des animations de la Bibliothèque du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-125-2010 : Signature d'une convention pour le prêt de documents d'archives par le service Archives-Bibliothèque du Pays de Château-Gontier auprès de l'association des Anciens élèves, Professeurs et Amis du Lycée Victor Hugo.

Délibération n° B-126-2010 : Modification de l'amplitude horaire des postes des assistants d'enseignement spécialisé de l'EMDA à compter du 1^{er} octobre.

Bureau du 4 octobre 2010

Délibération n° B-127-2010 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association Château-Gontier Hand-ball.

Délibération n° B-128-2010 : Attribution d'une subvention pour l'achat de matériels d'un montant de 300 € au Club de Volley-Ball.

Délibération n° B-129-2010 : Dans le cadre des activités du PLAS, attribution d'une subvention annuelle d'un montant de 228,57 € à l'association des Boules Bretonnes.

Délibération n° B-130-2010 : Attribution d'une subvention de 50,29 € au Club de Ski Nautique pour le remboursement d'un problème technique survenu lors de la location d'un minibus de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-131-2010 : Attribution d'une subvention de 100 € pour l'aide à la création de l'association Pégase Vovinam (cours de Viet Vo Dao Vovinam).

Délibération n° B-132-2010 : Dans le cadre du Tournoi des Ceintures Noires 2010, attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € au Judo Club et mise à disposition gratuite de la Halle du Haut-Anjou les 9 et 10 octobre 2010.

Délibération n° B-133-2010 : Fixation du prix de vente des timbres du Pays de Château-Gontier à 6 € la planche de dix timbres.

Délibération n° B-134-2010 : Signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux du comble de la salle d'arts plastiques située au Couvent des Ursulines auprès de l'association Challenge Musik.

Délibération n° B-135-2010 : Dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, attribution de subventions de la Communauté de communes aux propriétaires bailleurs ou occupants pour la réalisation de leurs travaux.

Délibération n° B-136-2010 : Mise à disposition de la Salle des Fêtes pour l'organisation d'une soirée d'information « Un métier, un itinéraire » le lundi 11 octobre de 17h à 22h.

QUESTION 6.3 - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. Henry clôt la séance à 21 h 50.

VC - 02/03/2011